

Adjudant chef **GUEDON** Gérard

Vélizy-Villacoublay le 07.05.2018

40 rue du général exelmans
78140 Velizy Villacoublay
Trésorier **APNM – A.F.A.R** à

M. le Général d'armée aérienne André **LANATA**
Chef d'état Major de l'armée de l'air
60 boulevard Général Martial Valin
CS21623
75509 Paris Cedex 15

OBJET : Mise en cause de l'armée de l'air dans des enquêtes judiciaires.

PIECES JOINTES : Extrait du rapport de Mutation d'office dans l'intérêt du service rédigé par mon supérieur, le lieutenant colonel **Collorig** tenant à ma personne, sous timbre 20626/130/2017 en date du 03 mai 2017, Page 3
Extrait du rapport du colonel **ANIN**, sous timbre 4654 du 23.10.2017, ayant servi de base au rapport mensonger de l'IGGN. Extrait du dit document : page 5 – page 6
Lettre de Airbus Military. Traduction officielle.
Lettre doyen des Juges d'Instruction près le TGI de PARIS

Mon Général

Par la présente correspondance, j'ai l'honneur de vous informer sur ma situation personnelle provoquée par les violences psychologiques et le harcèlement du colonel **Collorig**, ancien Commandant de la section de Recherches de la Gendarmerie de l'air.

Depuis 2015, après une brillante carrière, j'ai fait l'objet de la commission des délits susmentionnés qui sont par ailleurs attestés, sur le plan médical, tant par un professeur de renom, Monsieur **GRANGER**, que des experts psychiatres, les praticiens des hôpitaux civils et militaire, (PERCY), qui ont pu m'examiner à maintes reprises lors de mes différentes hospitalisations.

Je subis donc actuellement une dépression sévère caractérisée compliquée par un état de stress post traumatique.

Sur le plan judiciaire, cet officier supérieur indélicat a été condamné une première fois par la chambre civile du tribunal de Grande Instance de Versailles. Une procédure sur le fond est en cours d'examen.

Sur le plan professionnel, mes chefs hiérarchiques actuels ont « pris la relève », en s'affranchissant en toute connaissance de cause de leurs obligations imposées par l'article L 4123-10-2 du Code de la Défense.

L'une des manœuvres dilatoires et dolosives subie dernièrement étant de me pousser vers le congé de longue maladie, en épuisant mes droits à maladie avec le concours bienveillant du corps médical.

Un arrêt référé est en cours pour suspendre cette décision médicale injustifiée.

Mais pourquoi vous en aviser mon Général ? Par respect envers l'institution militaire que représente l'armée à mes yeux et notamment l'armée de l'air où toute ma famille, (père, mes sœurs) à servi brillamment.

Commandant adjoint de la Division des Événements aériens de mon unité, j'ai été amené à traiter divers dossiers très sensibles, complexes, (crash Cougar GABON, crash de rafales en mer Méditerranée, crash Casa en Lozère, accidents de mirages 2000, alpha jet de la patrouille de France, Vouvray etc et divers incidents graves laissant pantois mon supérieur hiérarchique).

Parmi ces dossiers finalisés ou en cours d'enquête, il est apparu sur les documents produits par mon détracteur, qu'il m'empêchait volontairement de respecter les orientations fixées par les magistrats pour m'imposer les siennes, la hiérarchie militaire, celle de l'armée de l'air en particulier étant à ses dires agacée par mes investigations, (vives tensions).

Il allègue ; à titre d'exemple, pour justifier son comportement managérial abjecte, notamment dans l'enquête des « Casa », que la flotte, de part mon action judiciaire a failli être clouée au sol. A l'appui de sa démonstration, cette enquête, selon lui, reposait sur le seul problème technique des trappes et ce alors que l'armée de l'air avait déjà pris en compte le problème. Ce n'est pas exact mon général. C'est bien plus compliqué que cela, notamment pour le deuxième incident similaire grave en Guyane.

A ma connaissance, l'immobilisation de la flotte des « Casa » n'a jamais été envisagée une seule seconde par l'enquête technique et encore moins par moi même, mon but étant de chercher des responsabilités dans les faits et non d'émettre de recommandations techniques.

Plus grave, dans l'information judiciaire dite de « Vouvray », le colonel **Collorig** a précisé **que cette enquête mettait réellement une tension entre la Gendarmerie de l'air et l'armée de l'air.** Je comprends donc mieux à présent toutes les violences que j' ai subies.

L'attitude de l'armée de l'air, si cela est avéré, me met dans l'obligation de dénoncer à l'audience dans le cadre de la procédure dite de diffamation dont je fais l'objet, et donc face aux victimes qui seront présentes le cas échéant, l'ingérence illicite de l'état major de l'armée de l'air dans ce dossier en cours d'instruction avec les conséquences catastrophiques créées par lien de causalité, tant pour le résultat et le déroulement de la procédure judiciaire pour toutes les parties, que l'image ternie de l'armée de l'air vis à vis des victimes et des autorités en charge du dit dossier.

Je tenais à vous en informer.

Je vous prie, d'agréer, monsieur le Chef d'état-major de l'armée de l'air l'expression de ma plus haute considération.

ADC **GUEDON** Gérard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Guedon', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name.